

## Permanence Mutuelle Santé Citoyenne

Une permanence de la mutuelle santé citoyenne aura lieu le mercredi 22 mai de 10h à 12h en mairie de CANTIN

*Ils ont rejoint*

### MUTUELLE SANTÉ Citoyenne

LE COLLECTIF CITOYEN pour

- Faire des économies
- Être défendu face aux assureurs
- Être accompagné par un professionnel

On prend contact ?

POUR AVOIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTRAT

UNE PERMANENCE PRES DE CHEZ MOI ?

MON ADHESION A L'ASSOCIATION

**03 20 55 97 01**

contact@solidaire-assur.com  
Courtier : <https://solidaire-assur.org/>  
Association : <https://assurancesolidarite.fr/>

Une initiative portée par :

## Changement des fréquences de la TNT

Des réaménagements de la TNT sont en cours depuis 2016 afin de libérer des fréquences pour favoriser le déploiement du très haut débit mobile (4G et à l'avenir la 5G). La 13<sup>ème</sup> phase concerne les Hauts de France. Elle concerne les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau (pas d'impact pour la réception par l'ADSL, par le satellite ou par le câble).

**Les changements auront lieu dans la nuit du 13 au 14 mai 2019.** Vous devrez donc effectuer une nouvelle recherche de chaînes sur vos téléviseurs reliés à une antenne râteau le 14 mai matin.

Avant le 14 mai, vous pouvez vérifier si vous êtes impactés par ce changement sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr).

Si après le 14 mai, vous avez des difficultés à recevoir la TNT, l'Etat a mis en place des aides. Toutes les informations sont sur le site Internet [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr). Vous pouvez aussi contacter l'ANFR du lundi au vendredi au 09 70 818 818 (appel non surtaxé).

### Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 mai**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : [communication@estrees.fr](mailto:communication@estrees.fr)

La commission infos

IPNS



Mairie d'Estrées  
TEL : 03 27 89 61 21  
[mairie@estrees.fr](mailto:mairie@estrees.fr)  
[www.estrees.fr](http://www.estrees.fr)



## AGENDA

Mai 2019

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
		1	2	3	4	5
		Fête du travail Férié	Ramassage des verres et des végétaux	Encombrants		
6	7	8	9	10	11	12
16h-19h : Médiathèque		Armistice 1945 11h - Mairie Cérémonie  Férié	Ramassage des végétaux  Coupe d'électricité le 9 mai de 13h à 16h30		Mairie ouverte 9h15 - 11h45	
13	14	15	16	17	18	19
16h-19h : Médiathèque			Ramassage des végétaux			
	Changement des fréquences de la TNT					
20	21	22	23	24	25	26
16h-19h : Médiathèque			Ramassage des végétaux		Mairie ouverte 9h15 - 11h45	Elections européennes 8h - 18h Hall de l'école
27	28	29	30	31		
16h-19h : Médiathèque			Ascension Férié Ramassage des végétaux et des recyclables	Mairie fermée  Ecoles fermées		

### NOTES :

Permanence de la mutuelle santé citoyenne le mercredi 22 mai de 10h à 12h en mairie de CANTIN

## Fermeture de la Mairie

---

La Mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 31 mai 2019.

## Commémoration du 8 mai

---

La cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945 se déroulera le **8 mai à 11h** au monument aux morts (rassemblement à 10h45 derrière la mairie). La Municipalité et la section des Anciens Combattants invitent les Estrésiennes, les Estrésiens et les enfants des écoles à participer à cette manifestation.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans la salle des mariages de la Mairie.

## Election européennes du 26 mai 2019

---

Les élections européennes auront lieu les 26 mai prochain. Le bureau de vote sera installé dans le hall de l'école maternelle, rue du chalet. Il sera ouvert de **8h à 18h**.

Pour voter, chaque électeur devra obligatoirement présenter, **une pièce d'identité et sa carte d'électeur signée**.

## Permanences pour les déclarations de revenus

---

Comme les années précédentes, Lionel BLASSEL vous aidera à remplir votre déclaration de revenus. Une permanence sera donc assurée en mairie **les mercredis 15 mai de 17h à 19h et 22 mai de 17h à 19h**.

## Recherche de secouristes bénévoles pour les fêtes du Mont Carmel

---

Pour l'organisation de la brocante des fêtes du Mont Carmel, nous devons mettre en place un poste sécurité. Nous recherchons des bénévoles secouristes. Il faut, pour cela, être, à minima, en possession du diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail en cours de validité (moins de 2 ans) ou d'un certificat prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou avoir un diplôme médical (infirmier ou médecin).

Les bénévoles seront mobilisés le temps de la brocante le dimanche 21 juillet de 8h à 13h. Selon le nombre de bénévoles, il sera possible de mettre en place un roulement permettant à chacun de profiter de la brocante.

Le poste de sécurité sera basé à côté de la Mairie. Le défibrillateur portable sera mis à disposition de l'équipe.

**Si vous voulez nous venir en aide, merci de vous faire connaître auprès de la mairie ou via [communication@estrees.fr](mailto:communication@estrees.fr).**

## Vente de muguet

---

A l'occasion du 1<sup>er</sup> mai, Claire Lefebvre, fleuriste de notre village tiendra un stand de vente de muguet en bas de la rue de la Mairie du 8 h30 à 12 h.

Alors profitez-en et faites plaisir à vos proches !

Nous vous rappelons que les personnes souhaitant vendre du muguet sur la commune doivent obligatoirement se déclarer en mairie.

## Ecole Thérèse Gras – Inscriptions pour l'année scolaire 2019-2020

---

Les inscriptions pour l'année scolaire 2019-2020 se dérouleront tous les lundis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15 ou sur rendez-vous pris au 03 27 89 64 60 à partir du 25 mars et jusqu'au 3 mai.

L'enfant doit être âgé de deux ans révolus au jour de la rentrée et les parents doivent se munir :

- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication.
- de l'autorisation d'inscription délivrée par la Mairie (sur présentation du livret de famille).

En cas de changement d'école, du certificat de radiation délivré par l'ancienne école.

## Alerte Sécheresse

---

Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, a décidé de placer le département du Nord en alerte sécheresse, sauf au niveau du Delta de l'Aa, qui est placé en situation de vigilance. Les mesures de restriction sont applicables jusqu'au 30 juin 2019.

Son objectif : **alerter sur la sensibilité de la ressource en eau et inviter les usagers (particuliers, industriels, agriculteurs, collectivités) à une utilisation économe de l'eau**.

Pour les particuliers et les collectivités, les mesures de restriction sont essentiellement des mesures de bon sens visant à économiser fortement l'eau en limitant l'arrosage des pelouses et en interdisant le remplissage des étangs ou le lavage des voitures en dehors des centres spécialisés qui recyclent l'eau.

Pour les industriels, l'objectif est de tendre vers une réduction de consommation d'eau de l'ordre de 10 %.

Pour les agriculteurs, l'arrêté vise des économies d'eau en interdisant l'irrigation entre 11h et 17h.

Le Nord connaît depuis 2017 des déficits pluviométriques importants qui ont conduit, en 2017 et 2018, à des mesures de restrictions. La période hivernale est normalement propice à la recharge des nappes phréatiques qui s'achève au printemps. Or l'hiver 2018-2019 a présenté un déficit pluviométrique de 20 % par rapport à la normale. Il n'a donc pas été suffisamment pluvieux pour permettre aux nappes de revenir à leur niveau normal au début de printemps.

De plus, le mois de février a été particulièrement sec et ensoleillé et a connu des températures très douces (+ 2,5 °C au-dessus des normales). La pluviométrie du mois de mars est restée insuffisante pour rattraper le déficit accumulé. Ainsi, notre département enregistre, par endroit, un seuil d'étiage historiquement bas et les éventuels événements pluvieux ou orageux ne sont pas de nature à améliorer rapidement la situation.

## ENEDIS – Information coupure d'électricité pour travaux

---

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins des clients, ENEDIS nous informe de travaux qui entraîneront une coupure d'électricité sur le territoire de notre commune le jeudi 9 mai de 13h à 16h30. Les quartiers concernés sont :

- rue de l'Eglise du numéro 17 au numéro 28
- ruelle des Messes
- rue du Général de Gaulle pour les numéros 52 et 54.

## BVE – Armada à Rouen - Samedi 15 juin 2019

---

Bien Vivre à Estrées vous propose de visiter l'ARMADA de Rouen le samedi 15 juin 2019. Une note d'information accompagnée du bulletin d'inscription sera distribuée dans les boîtes aux lettres du village fin avril. La date limite des réponses sera le 10 mai 2019. Si vous êtes intéressé par ce voyage, vous pouvez d'ores et déjà le noter sur votre agenda. Nous vous informons que le nombre de places sera limité, avec priorité aux adhérents de Bien Vivre à Estrées.

## Taxi social et solidaire

---

Ecaillon Solidarité Insertion vient de mettre en place sur notre territoire un **taxi social et solidaire** avec le soutien financier du Centre social intercommunal du SIRA, de la Communauté de communes du Cœur de l'Ostrevent, du Département du Nord et de l'Etat.

Ce service s'adresse à toute personne relevant des minimas sociaux. Il concerne les déplacements dans le cadre d'accès à la formation, d'entretien d'embauche, de démarches administratives et sociales, de rendez-vous médicaux, ...

Le tarif est de 1,60 € le ticket de transport aller (15 € pour 10 tickets). Si le délai d'attente dépasse 1 heure, il sera facturé 4€ en plus du ticket retour. Les lieux de rendez-vous sont : les mairies, les CCAS, les arrêts de bus, les centres sociaux, les églises des 21 communes concernées, dont celle d'Estrées. Les déplacements sont assurés dans un rayon de 40 km depuis la commune de départ. Le service fonctionne du lundi au jeudi de 9h à 12 h et de 14 h à 17 h et reste modulable en fonction des rendez-vous.

Si vous êtes intéressés par le service, vous pouvez prendre contact avec la Mairie.



## MESURES DE RESTRICTION À RESPECTER DANS LE NORD JUSQU'AU 30 JUIN 2019

sauf au niveau du Delta de l'Aa



### Interdiction de laver les véhicules particuliers

Ne pas laver les voitures  
hors stations professionnelles  
équipées de système à recyclage



### Interdiction d'arroser les pelouses et les jardins de 9h à 19h



### Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées...

sauf lorsque ce remplissage  
est lié à la sécurité de l'ouvrage  
ou des utilisateurs, sauf lors de la première  
mise en service pour réception de travaux



### Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les golfs... de 9h à 19h



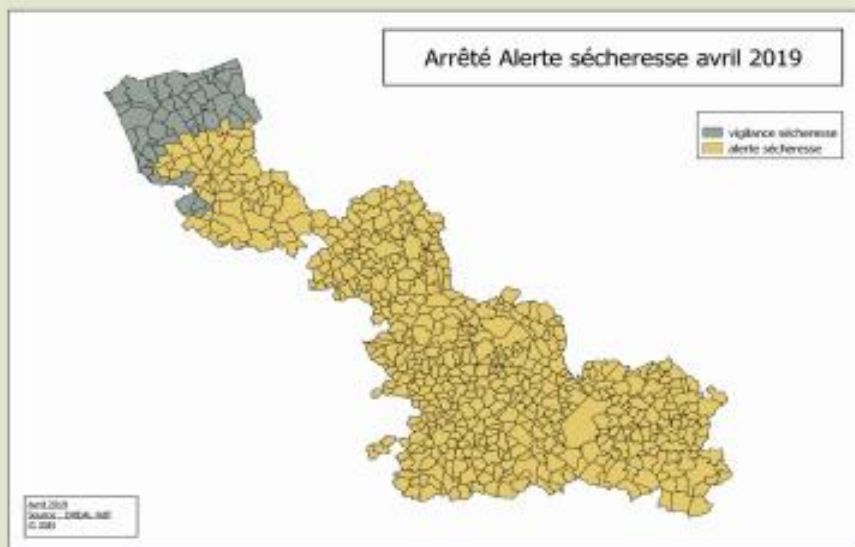
### Restriction de l'irrigation agricole

sauf dérogations  
consultez l'arrêté  
sur [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)



### Fermeture des fontaines publiques

qui ne disposent pas  
d'un circuit fermé pour l'eau



sur une image originale de la préfecture du Morbihan

Retrouvez l'ensemble des mesures prises  
sur le site internet des services de l'État du Nord

[www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)



prefetnord



@prefet59



[www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)



Préfecture de la région Hauts-de-France

## Entretien des trottoirs

Si les trottoirs appartiennent au domaine public, nous vous rappelons que les haies ou autres plantations implantées sur votre propriété ne doivent pas entraver la circulation. Nous vous recommandons donc vivement d'effectuer en cette période les tailles de vos haies.

De même, merci à chacun de veiller au bon entretien des fils d'eau. Le prochain nettoyage par une société spécialisée sera effectué en juillet.

Enfin, signalons que nous ne pouvons plus utiliser de produits chimiques pour le traitement des mauvaises herbes.

## Sécurité au groupe scolaire Thérèse Gras

Pour lutter contre le terrorisme, le plan Vigipirate met en place tout un dispositif de sécurité au niveau national pour protéger les citoyens français. Des consignes de sécurité précises doivent être respectées dans les établissements scolaires pour protéger les élèves de ces actes criminels.

Ces consignes de sécurité sont applicables pour les écoles, collèges et lycées. C'est pour cette raison que des barrières restent installées devant notre groupe scolaire Thérèse Gras. Nous ne sommes pas en mesure de les retirer tant que ces consignes restent applicables.

## Travaux rue du Général de Gaulle

Noréade a entrepris des travaux sur le réseau d'assainissement rue du général de Gaulle mandatés par Douaisis Agglo. Nous savions qu'ils allaient avoir lieu mais sans en connaître la date précise. C'est pour cela que nous n'avons pas pu communiquer sur le sujet par anticipation. La durée des travaux sera d'environ 3 semaines.

Par la suite, le département entreprendra la réfection de la couche de roulement.

Nous vous demandons la plus grande vigilance pendant cette période de travaux.

## Tourniquet du Mont de la Vigne

Des personnes nous interrogent sur le non remplacement du tourniquet de l'espace vert du Mont de la vigne. Il faut savoir que ce dernier a été dégradé. Il est donc hors d'usage et n'est plus en sécurité. Nous avons obtenu un devis pour son remplacement (achat d'un tourniquet et mise aux normes de sécurité) qui nous est apparu très élevé.

Pour cette raison, le Conseil Municipal a choisi la solution de recentrer l'ensemble des jeux sur l'aire de jeux derrière la Mairie, au centre du village.

## Empoisonnements de chats

Suite à de nouveaux cas de suspicions d'empoisonnement de chat, nous vous rappelons que les sévices et les actes de cruauté envers les animaux sont punis par le code pénal (Art. 511-1 et s., Art. 521-1, Art. R. 511-1 et s, Art. R. 653-1 et s.)

Par exemple, la personne qui exerce publiquement ou non des sévices graves, ou qui commet un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.

## Sortie ALSH

L'équipe d'animation du centre de loisirs réfléchit à la possibilité d'organiser une sortie dans un parc en Belgique lors du centre du mois de juillet.

Celle-ci ne sera accessible qu'aux enfants en possession d'une carte d'identité en cours de validité. Cette sortie sera ouverte, comme les années précédentes, aux enfants du centre et aux enfants extérieurs en fonction des places disponibles.

Si les intéressés ne possèdent pas encore cette carte d'identité, il est encore temps de procéder à sa demande selon les modalités ci-dessous.

## Procédure de demande de carte d'identité

Depuis mars 2017, cartes nationales d'identité et passeports sont délivrés dans un processus dématérialisé. Dans le Douaisis, seules les communes d'Arleux, Douai, Sin-le-Noble et Aniche disposent de stations biométriques permettant la délivrance des titres d'identité. Toutes les démarches se font par internet, saisie du dossier ET prise de rendez-vous pour la prise d'empreinte en mairie.

Avant d'engager la réédition d'une carte, sachez que, même si la date de validité est dépassée, le titre d'identité peut encore être valable. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité des cartes des personnes majeures est prolongée à 15 ans (même si la carte mentionne 10 ans). Le renouvellement d'une carte ayant entre 10 et 15 ans sera accepté uniquement si vous vous rendez à l'étranger. Pour les mineurs, la durée de validité reste inchangée (10 ans). Pour effectuer un titre d'identité, il est indispensable de faire une pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <https://ants.gouv.fr>.

Il vous est alors demandé de créer un compte personnel, de saisir l'état civil et l'adresse.

**Notez précieusement le numéro de pré-demande qui vous sera ensuite attribué.**

Une fois que vous avez réuni tous les documents, prenez rendez-vous sur <https://www.rdv360.com/mairie-d-arleux>. Le jour du rendez-vous, un récépissé vous sera remis. Il sera indispensable pour retirer la carte d'identité ou le passeport. Après avoir été averti par SMS de la disponibilité de votre titre d'identité, vous vous présenterez dans une des mairies citée plus haut aux heures d'ouverture muni de ce récépissé (fermeture le mercredi après-midi, pas de délivrance sauf sur rendez-vous le samedi matin). Attention, tout titre d'identité est remis en main propre à la personne concernée.

Les délivrances sont effectuées entre les rendez-vous de titres d'identité, une attente est parfois constatée. Certaines heures sont à éviter, venez plutôt très tôt le matin (à compter de 8h45) ou en tout début d'après-midi (à compter de 13h45), périodes de plus faible affluence.

Si vous ne possédez pas d'accès internet et/ou que vous désirez une aide, prenez rendez-vous avec notre secrétaire de mairie. Elle vous aidera à accomplir cette formalité.

## Essaims d'abeilles

Madame DUBRAY et Monsieur GODFROY nous informent qu'ils interviennent gratuitement pour l'enlèvement d'essaims d'abeilles. Vous pouvez les contacter au 06 33 20 79 40.

## Village Zéro Déchet Zéro Gaspi

Le SYndicat Mixte d'Élimination et de VALorisation des Déchets ménagers (SYMEVAD) regroupe 98 communes situées sur les Communautés d'Agglomération d'Hénin-Carvin, du Douaisis et la Communauté de Communes Osartis-Marquion.

L'une des missions du SYMEVAD consiste en la réduction de la production des déchets ménagers grâce à des actions de prévention telles que la mise à disposition d'outils ludiques ou la visite d'unités pédagogiques. Mais cette démarche de prévention ne peut se réduire à une simple visite. Il est en effet, nécessaire que celle-ci soit le début d'une démarche de prévention pérenne, où les gestes appris pourront être mis en pratique à l'école et à la maison. C'est pourquoi SYMEVAD vous invite, ainsi que vos habitants, à son Village Zéro Déchet Zéro Gaspi, le 25 mai prochain dès 14h dans la salle Durandal à Lécuse.



Même quand il pleut,  
les réserves en eau  
restent

**FRAGILES**

dans le Nord

Le Nord connaît depuis 2017 des déficits pluviométriques importants qui ont conduit, en 2017 et 2018, à des **mesures de restrictions**.

L'hiver 2018-2019 a présenté un **déficit pluviométrique** de 20 % par rapport à la normale. Il n'a donc pas été suffisamment pluvieux pour permettre aux nappes de revenir à leur niveau normal au début de printemps. Ainsi, notre département enregistre, par endroit, un **niveau historiquement bas** et les éventuels événements pluvieux ou orageux ne sont pas de nature à améliorer rapidement la situation.

**Soyons tous citoyens,  
économisons l'eau**

**ECONOMISER L'EAU,**  
c'est protéger la ressource  
mais aussi réduire ses dépenses !

### À LA MAISON



**Ne faites pas tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides**



**Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette**



**Préférez les douches aux bains : Un bain consomme x5 plus d'eau**



**Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau**  
Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau



**L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes**

### La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur



**20% Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer**



**Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = centaines de m<sup>3</sup> par an**

### AU JARDIN



**1 binage = 2 arrosages**



**Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol**



**Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite**



**Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage**



**Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...**



**Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique**



**Recueillez l'eau de pluie pour arroser**



**Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens**

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée

N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies



prefetnord



@prefet59



[www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)



Préfecture de la région Hauts-de-France